

La directive européenne "ECODESIGN" replace la performance des systèmes de chauffage au fioul domestique à son juste niveau.

La Commission Européenne vient d'approuver les exigences d'éco-conception pour les dispositifs de chauffage. Appelée directive "ECODESIGN", le texte induit des changements importants dans les qualités minimales requises des matériels.

La directive retient notamment comme référence de comparaison de l'efficacité énergétique des systèmes de chauffage, le Pouvoir Calorifique Supérieur (PCS), indicateur permettant en effet de mieux prendre en compte les nouvelles technologies, contrairement au Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI) qui en donne une appréciation tronquée (*).

La directive "ECODESIGN" consacre ainsi en Europe la chaudière à condensation fioul-gaz qui devient la production thermique de référence, ainsi que certaines chaudières basse température très performantes, essentiellement fioul domestique.

Les réglementations françaises actuelles retiennent encore dans leur mode de calcul, le Pouvoir Calorifique Inférieur. Avec la promulgation de cette importante directive européenne, ALLIANCE SOLUTIONS FIOUL ne peut qu'encourager une évolution nécessaire de nos codifications nationales, pour une plus grande transparence des alternatives énergétiques utilisées pour les besoins en chauffage.

La directive "ECODESIGN" devient obligatoire à compter du 26 septembre 2015 et applicable, dans les pays de l'UE, dans les deux années qui suivent.

Pour les consommateurs européens, le niveau de performance des matériels de chauffage sera affiché avec une étiquette énergétique comparable à celle utilisée pour les appareils ménagers. C'est la directive "LABELLING".

() Le PCS est la quantité d'énergie dégagée par la combustion complète d'une unité de combustible en incluant la chaleur récupérée par condensation de la vapeur émise ; le PCI ne valorise pas la chaleur issue de la condensation.*

A propos de « ALLIANCE SOLUTIONS FIOUL »

ALLIANCE SOLUTIONS FIOUL est l'association nationale chargée de promouvoir l'utilisation performante de l'énergie fioul domestique. Elle regroupe l'ensemble des organisations professionnelles de la distribution de l'énergie fioul domestique et du chauffage en France.

Elle soutient le développement des technologies et des systèmes de chauffage innovants dans la recherche de la meilleure efficacité énergétique possible des habitations.

Elle intervient auprès des pouvoirs publics dans l'élaboration des réglementations du chauffage à eau chaude.

Elle entretient des liens étroits avec ses partenaires impliqués dans les domaines du chauffage et de l'amélioration de l'habitat : organisations professionnelles et institutionnelles, centres techniques et associations.

Elle élabore les outils de communication pour répondre aux objectifs de la sobriété énergétique et écologique des bâtiments avec l'énergie fioul domestique pour :

- sensibiliser et informer les "particuliers" sur les solutions d'amélioration de l'efficacité thermique de leur logement ;
- informer les professionnels sur les évolutions réglementaires et valoriser leurs savoir-faire

Elle fédère les filières professionnelles concernées, au travers d'opérations d'incitation à la rénovation des installations de chauffage au fioul domestique.

L'énergie fioul domestique en France, en quelques chiffres

- Le fioul domestique est la 3^{ème} énergie de chauffage utilisée en France.
- Près de 4 millions de logements (*) sont chauffés avec le fioul domestique, soit environ 10 millions de personnes.
- 21 % des maisons individuelles sont équipées d'un chauffage au fioul domestique.
- Près de 2.000 distributeurs de fioul domestique sont répartis sur l'ensemble du territoire français.
- Les entreprises de distribution de fioul domestique emploient directement 18 000 salariés.
- 1.500 professionnels chauffagistes sont adhérents Qualifioul.

(*) Sources : CEREN et Comptes satellites du logement